

CONTRAT D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE L'EFFICIENCE DES SOINS (CAQES)

DOSA – PSH
Unité Efficience



Objectif

Amélioration de la pertinence du recours au transport

- Pertinence de la prescription médicale
- Optimisation du parcours patient
- Optimisation des organisations Etablissements / Transporteurs sanitaires

Volet additionnel prescriptions de transports sanitaires

Critères d'éligibilité au CAQES

Arrêté du 27 avril 2017

- Montant prescrit supérieur à 500k€
- Evolution N/N-1 supérieur à 2,2%

Volet additionnel prescriptions de transports sanitaires

- Deux possibilités **d'engagements sur des résultats**
 - Des taux d'évolution des dépenses sur deux exercices (obligatoire)
 - Un engagement (facultatif) soit qualitatif, soit quantitatif (expérimentation de dématérialisation de la demande de transport, cible sur un taux de prescription en ambulance,...)
- Des ***Obligations complémentaires* définies en concertation avec les établissements**, permettant
 - D'objectiver l'engagement des établissements dans une démarche projet partenariale
 - De pondérer les conséquences financières de la contractualisation

Volet additionnel prescriptions de transports sanitaires

- **Les *Obligations complémentaires*** font l'objet **d'un plan d'actions** décrivant les engagements des partenaires sur trois thèmes :
 - Accompagnement des prescripteurs
 - Parcours du patient
 - Articulation Etablissements / Transporteurs sanitaires